	Comité d'**I**ntérêt du **Q**uartier des Accates, Quatre Saisons	Le : 12 décembre 2012

Monsieur Raymond CHAFER
103 Traverse des Fabres
Les Accates
13011 Marseille

06 11 16 23 14
ciq.lesaccates13@gmail.com

Monsieur Jean-Robert BAUCHET
Président de la Commission d'Enquête Publique
MPM Direction de l'Urbanisme
2 rue Henri Barbusse
BP 48014
13567 Marseille Cedex 02

Objet : Enquête publique
Anciennes zones NAD, Propriété Municipale de la Denise et évitement du village des Accates

Monsieur,

Dans le cadre de l'enquête publique ouverte du 29 octobre au 17 décembre concernant le nouveau PLU, nous voulons porter sur le registre d'enquête publique nos demandes à savoir :

Nouvelles classifications des anciennes zones NAD
Les anciennes zones NAD sont devenues UM1, UM2 ou UR1 suivant certains critères (assainissement, accessibilité, risques d'incendie). Cependant des zones présentant les mêmes caractéristiques ont été classées différemment sans raison apparente, pourquoi?

Vous trouverez ci-joint deux plans montrant ces différences plus précisément sur le haut des Accates le long de la traverse de la Salette. Toute la zone surlignée en rose sur le plan du PLU est passée en UM1 (avec de très fortes restrictions) alors que des zones de mêmes caractéristiques (telles que décrites plus haut) sont passées en UR1 ou UM2.

Propriété municipale de la Denise
Nous demandons **que toute la partie haute du site soit classée en zone NT ou UV**, le choix du type de classement étant guidé par la possibilité de réaliser un parc et une Maison pour Tous dont nous avons grandement besoin.

Vous trouverez, ci-joint, le plan correspondant extrait du PLU.

Évitement du village des Accates

Nous souhaitons réactiver un projet de voie d'évitement du village datant de 2005 sur une zone anciennement NDI prévue de passer en NT.

Il s'agit de la création d'une voie qui pourrait prendre naissance à l'intersection entre le Chemin de la Salette et le Chemin des Accates et rejoindre la Traverse de Saint-Menet aux Accates le plus au sud possible.

Cette voie serait indispensable pour désengorger le village, totalement enclavé et à la démographie en augmentation constante.

De plus un courrier de Monsieur Claude Valette à Monsieur Paul Bour du 26/10/2005 précisait que " une telle solution ne pourra être proposée que dans le cadre d'une prochaine révision du POS puisqu'elle écomera nécessairement des espaces boisés classés".

A la veille de la mise en place du nouveau PLU, notre priorité immédiate est donc la prise en compte des réservations nécessaires.

Vous trouverez ci-joint le courrier de Monsieur Claude Valette et les plans correspondants (projet de 2005 et actualisation de décembre 2012).

Avec nos remerciements, nous je vous prie d'agréer, Monsieur, nos meilleures salutations.

Raymond CHAFER

Président du CIQ
Les Accates - Quatre Saisons

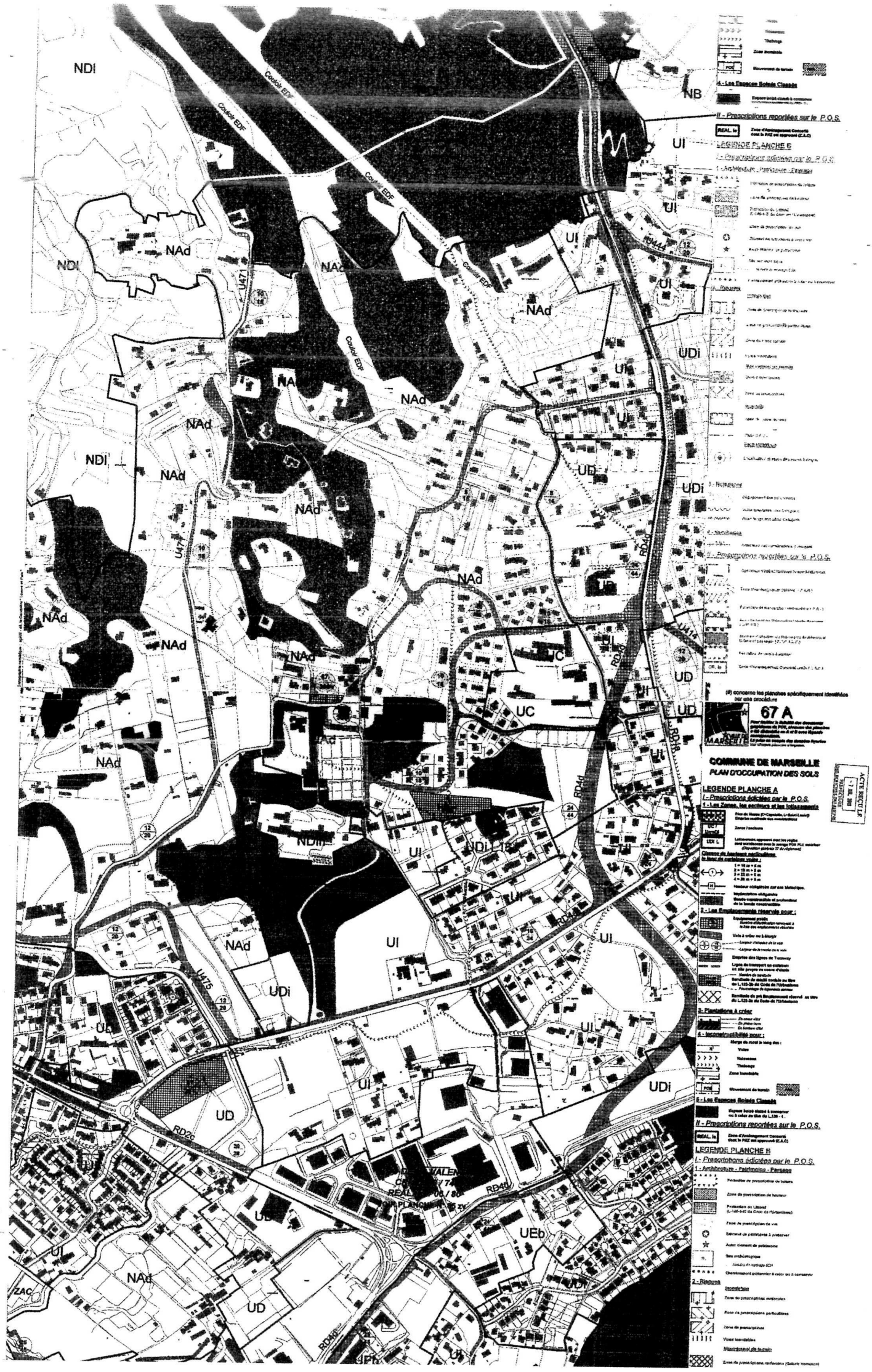
NDI
NAd
NB
UI
UDi
UD
UC
UEb
Canal EDF
RD444
RD4d
RD4b
RD4c
RD4e
U471
U475
ZAC
II - Prescriptions reportées sur le P.O.S.
LEGENDE PLANCHE B
67 A
COMMUNE DE MARSEILLE
PLAN D'OCCUPATION DES SOLS
LEGENDE PLANCHE A
I - Prescriptions édictées par le P.O.S.
1 - Les Zones, les secteurs et les lotissements
2 - Les Emplacements réservés pour :
3 - Plantations à créer
4 - Inconstructibilité pour :
5 - Les Espaces Boisés Classés
II - Prescriptions reportées sur le P.O.S.
LEGENDE PLANCHE B
I - Prescriptions édictées par le P.O.S.
1 - Architecture - Patrimoine - Paysage
2 - Risques

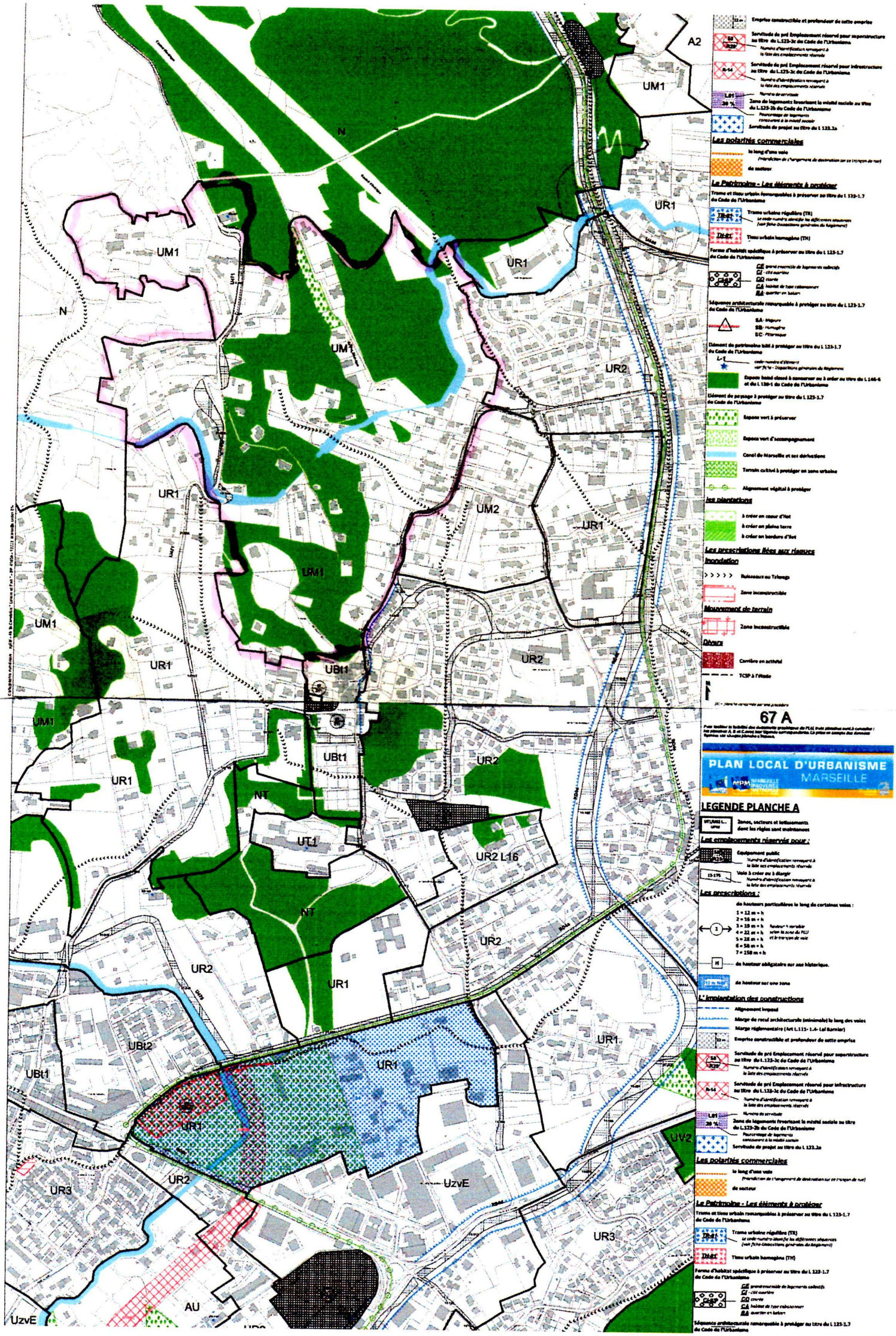
A2
UM1
N
UR1
UM1
N
UR1
UM1
UR2
UR1
UM2
UR1
UM1
UM1
UR1
UBt1
UR2
UM1
UBt1
UR2
UR1
NT
UT1
UR2 L16
NT
UR2
UR2
UR1
UR1
UBt2
UBt1
UR1
UR1
UV2
UR2
UzvE
UR3
UR3
AU
UzvE
67 A
PLAN LOCAL D'URBANISME
MARSEILLE
LEGENDE PLANCHE A
Les polarités commerciales
Le Patrimoine - Les éléments à protéger
Les prescriptions liées aux risques
Inondation
Mouvement de terrain
Divers
Les emplacements réservés pour :
Les prescriptions :
L'implantation des constructions

Planche N° 67 –A-

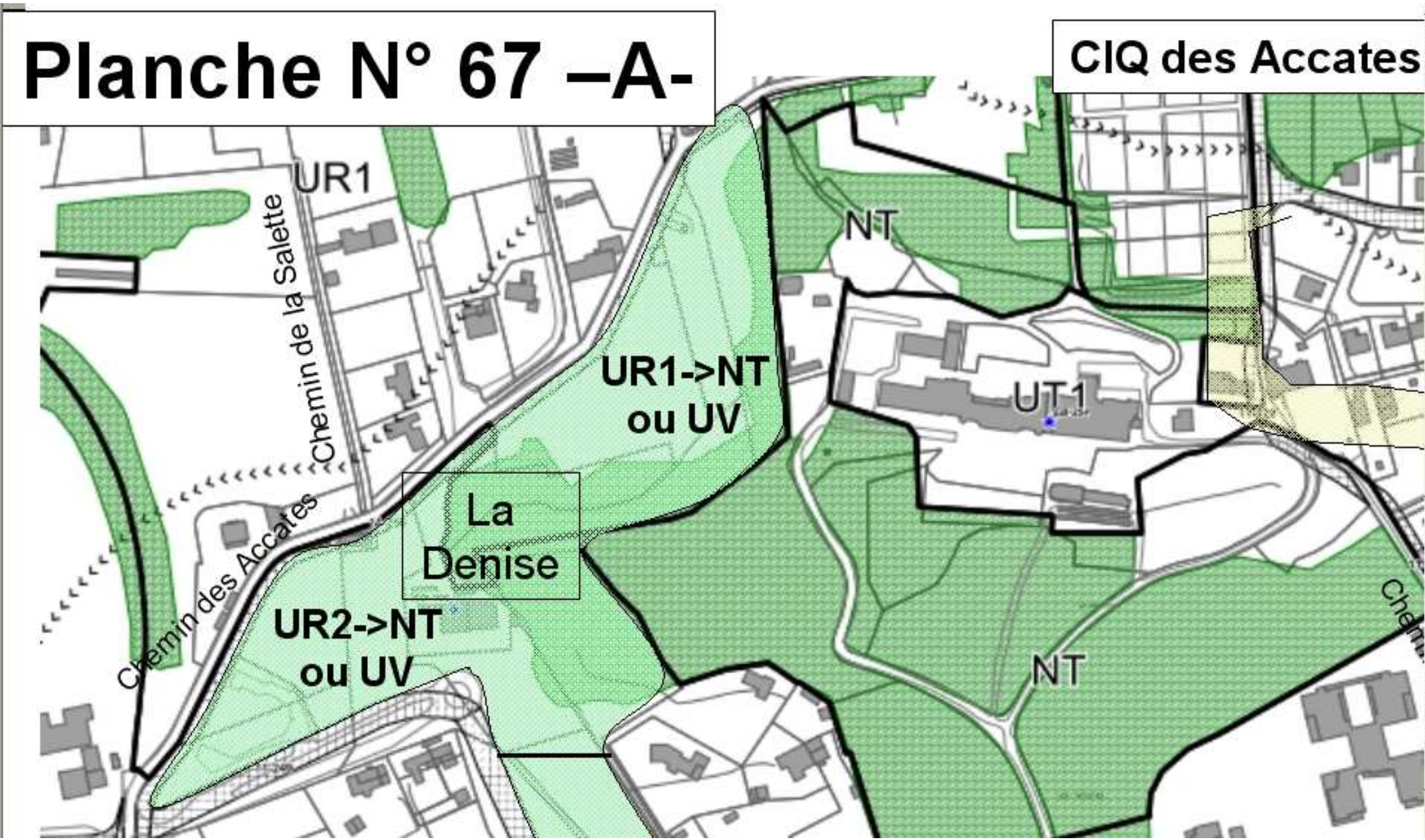

VILLE DE

MARSEILLE

L'ADJOINT AU MAIRE
Délégué à l'urbanisme et l'Aménagement
Suivi du POS
Grands Projets d'Equipement
Zones d'Aménagement Concerté

N/Réf : CV/DS/627.10.05

Le 26 octobre 2005

Note à l'attention de :

Monsieur Paul BOUR
Directeur Général Adjoint
Communauté Urbaine MPM
BP 48014

13567 MARSEILLE CEDEX 02

Une réunion a été organisée le 21 octobre par Monsieur Roland BLUM, Maire de Secteur, sur la question du contournement du village des Accates.

Le principe a été retenu de le mettre en œuvre au plus vite en réalisant le barreau situé au sud de la Place St Christophe entre le Chemin des Accates et la Traverse de Saint Menet aux Accates.

Ce dispositif est une solution indispensable à court terme mais le zonage POS (NAd) entre les propriétés de la Denise et la Visitation et le Village des Accates laisse augurer une évolution à moyen terme qui ne pourra se satisfaire de ce seul dispositif. Aussi, comme l'ensemble des élus présents, il m'apparaît nécessaire dès aujourd'hui d'envisager une autre solution plus au sud qui pourrait prendre naissance à l'intersection entre le Chemin de la Salette et le Chemin des Accates et rejoindre la Traverse de Saint Menet aux Accates le plus au sud possible.

A l'évidence, une telle solution ne pourra être proposée que dans le cadre d'une prochaine révision du POS puisqu'elle écornera nécessairement des espaces boisés classés.

Nous avons certes le temps puisqu'une telle révision n'est pas d'actualité, mais nous devons dès à présent en engager les études pour être prêts le jour où la procédure le permettra.

Claude VALLETTE

Copies : Monsieur Roland BLUM, Député Maire
Monsieur Maurice TALAZAC, Président Délégué de la Commission Voirie

Planche N° 67 –A-

CIQ des Accates les Quatre Saisons

Octobre 2005

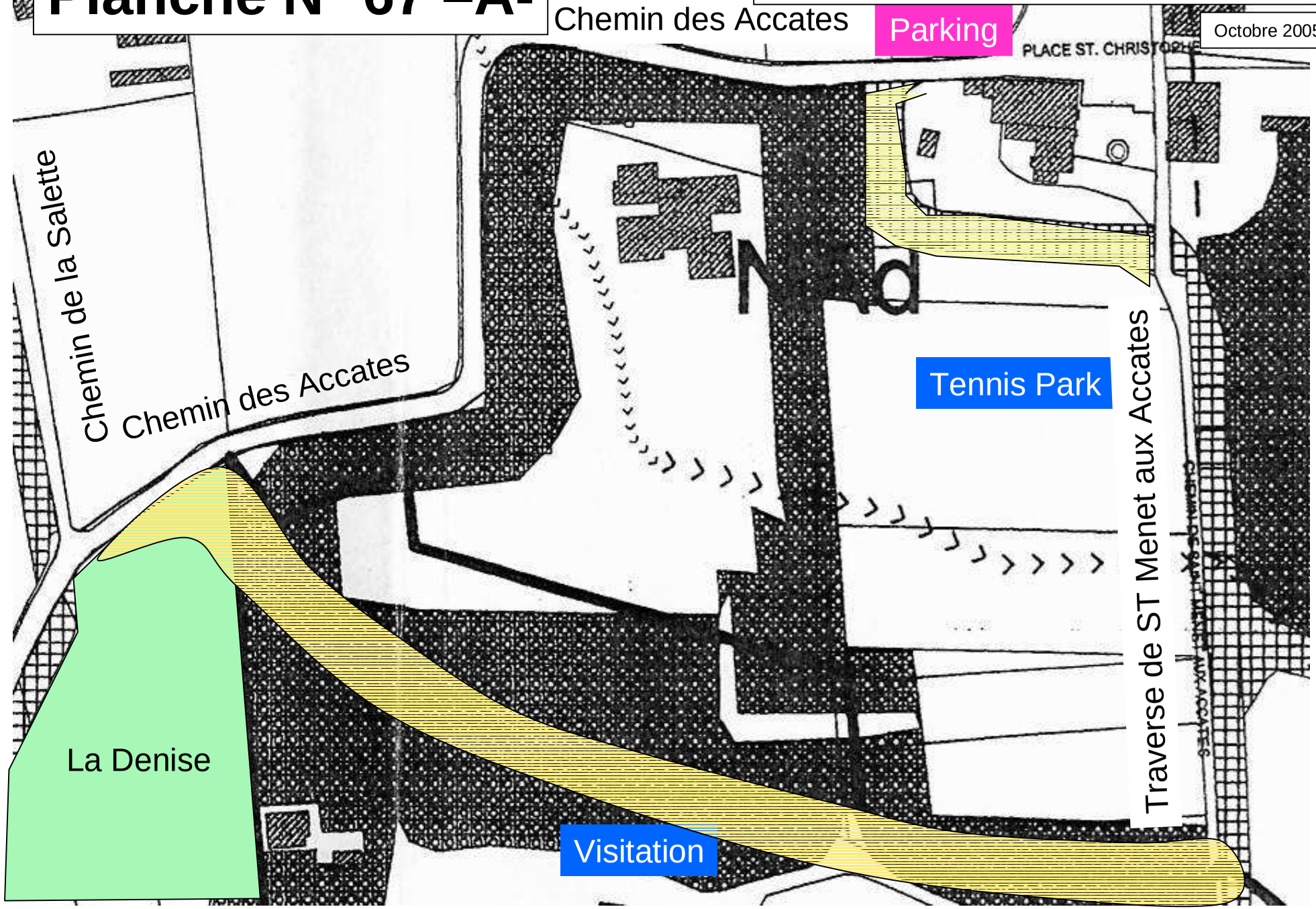

Planche N° 67 –A-

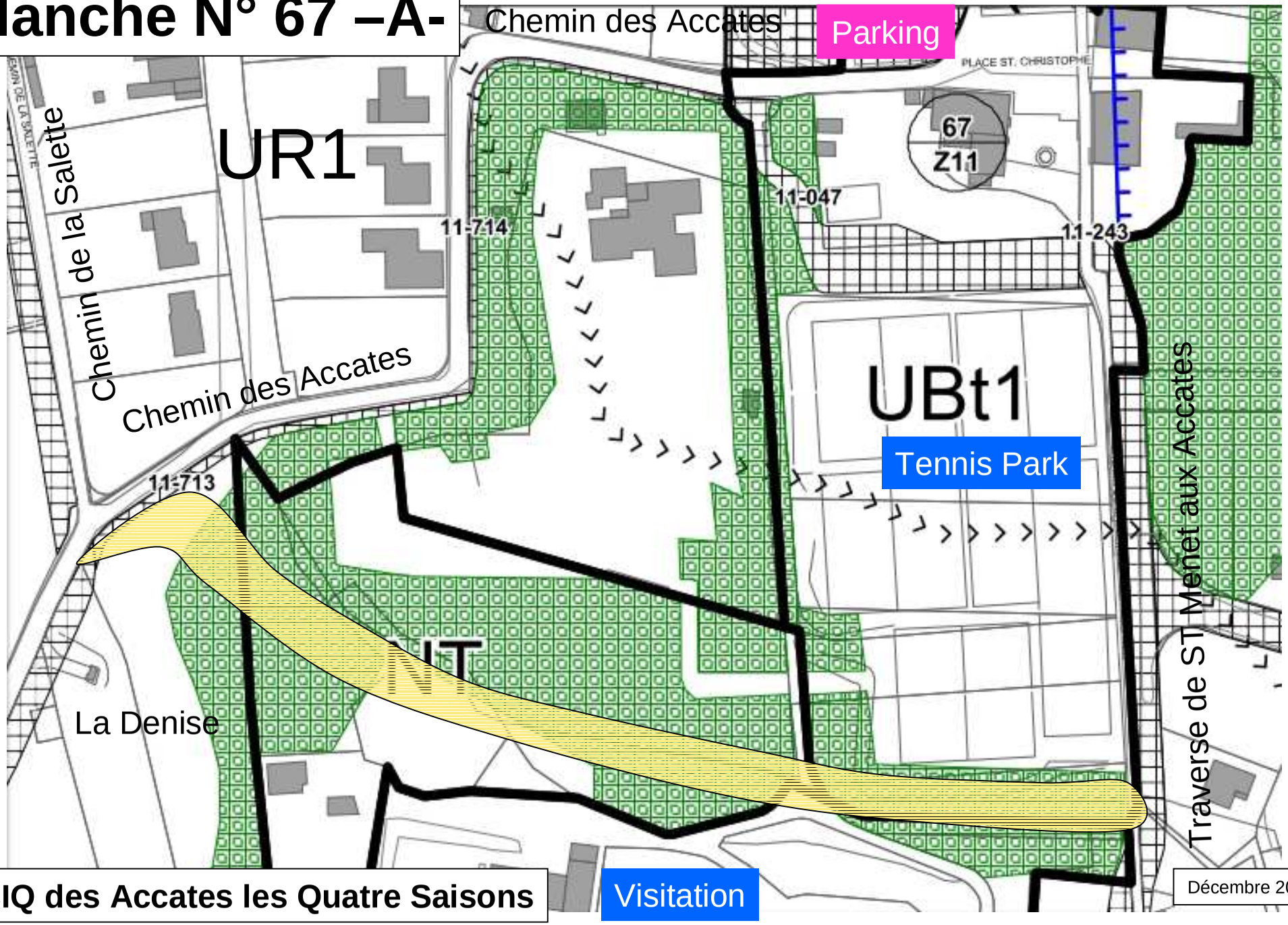

CIQ des Accates les Quatre Saisons

Visitation

Décembre 2012

Planche N° 67 –A-

CIQ des Accates les Quatre Saisons

Décembre 2012